

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2022-022

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2022

# Sommaire

## **73\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion**

73-2022-01-01-00012 - Procuration sous-seing privé accordée par le comptable du service de gestion comptable de CHAMBERY à Edith CAWA, mandataire spécial (1 page)

Page 3

73-2022-01-01-00013 - Procuration sous-seing privé accordée par le comptable du service de gestion comptable de CHAMBERY à Julie GASCON, mandataire spécial (1 page)

Page 5

73\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Savoie

73-2022-01-01-00012

Procuration sous-seing privé accordée par le  
comptable du service de gestion comptable de  
CHAMBERY à Edith CAWA, mandataire spécial

**Délégation de signature en date du 01/01/2022.**

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables  
publics à leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,  
Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,  
Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le soussigné, Patrice BERTHON, comptable public, responsable du SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAMBERY

Déclare constituer pour son mandataire spécial Madame Edith CAWA, agent administratif des Finances Publiques, à l'effet :

- de signer les correspondances courantes correspondant à son secteur d'activité,
- de signer tous actes de poursuites et relances diverses,
- d'accorder ou de refuser des délais dans la limite de trois mois,
- de produire et attester les situations de compte des redevables.

La présente procuration est consentie à titre permanent.

Prend l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à CHAMBERY, le premier janvier deux mille vingt deux.

Signature du Mandataire,  
signé : Edith CAWA

Signature du mandant  
« Bon pour pouvoir »  
signé : Patrice BERTHON

Visé le premier janvier deux mille vingt deux.

Pour le directeur départemental des finances publiques,  
et par délégation

Philippe CARRON

73\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Savoie

73-2022-01-01-00013

Procuration sous-seing privé accordée par le  
comptable du service de gestion comptable de  
CHAMBERY à Julie GASCON, mandataire spécial

Délégation de signature en date du 01/01/2022.

**PROCURATION SOUS SEING PRIVE donnée par les comptables  
publics à leurs mandataires temporaires ou permanents.**

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, et notamment l'article 1,  
Vu l'article 2 du décret n° 79-834 du 22 septembre 1979, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques,  
Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les articles 1-II et 2,  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le soussigné, Patrice BERTHON, comptable public, responsable du SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHAMBERY

Déclare constituer pour son mandataire spécial Madame Julie GASCON, agent administratif des Finances Publiques, à l'effet :

- de signer les correspondances courantes correspondant à son secteur d'activité,
- de signer tous actes de poursuites et relances diverses,
- d'accorder ou de refuser des délais dans la limite de trois mois,
- de produire et attester les situations de compte des redevables.

La présente procuration est consentie à titre permanent.

Prend l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à CHAMBERY, le premier janvier deux mille vingt deux.

Signature du Mandataire,  
signé : Julie GASCON

Signature du mandant  
« Bon pour pouvoir »  
signé : Patrice BERTHON

Visé le premier janvier deux mille vingt deux.

Pour le directeur départemental des finances publiques,  
et par délégation

Philippe CARRON